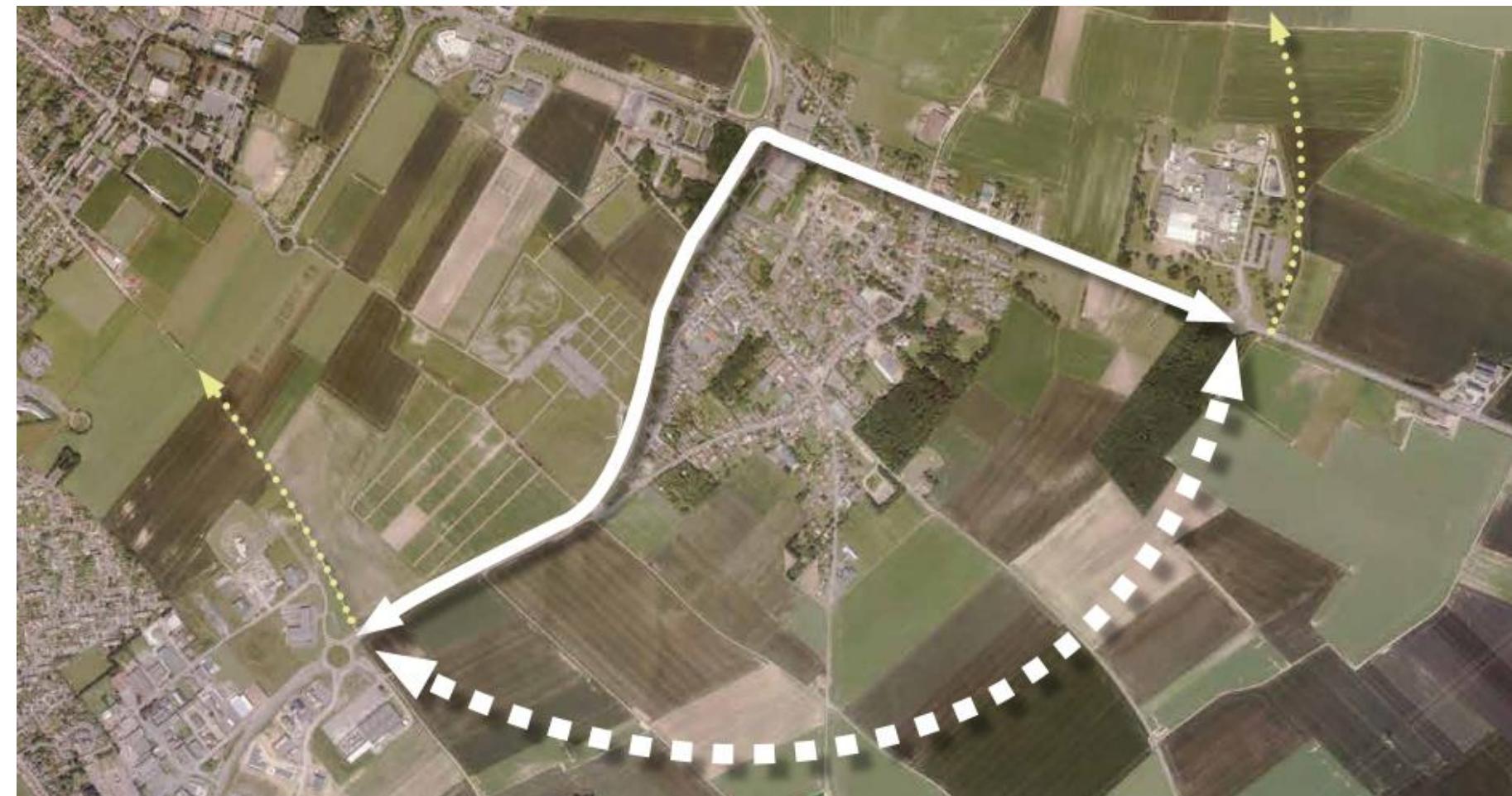


**DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER
SERVICE MOBILITE ET MAITRISE D'OUVRAGE**

Volume 3
ETUDE D'IMPACT
-
Chapitre 14
Notice d'insertion
paysagère du projet

Décembre 2023



NOTICE D'INSERTION PAYSAGERE DU PROJET

REVISION DU DOCUMENT

INDICE	DATE	PARTIE	MODIFICATIONS	ETABLI PAR	VERIFIE PAR	APPROBATION
A	Août 2022	Notice d'insertion paysagère du projet	Création du document	Axelle OTNU	Aurélie PINTE	Florence BORDAS
B	Octobre 2022	Notice d'insertion paysagère du projet	Modification suite résultats nouvelle étude de trafic à intégrer	Axelle OTNU	Aurélie PINTE	Florence BORDAS
C	Octobre 2023	Notice d'insertion paysagère du projet	Modification suite nouvelle étude de trafic + intégration des remarques du MOA et des Services de l'Etat	Axelle OTNU	Aurélie PINTE	Florence BORDAS
D	Décembre 2023	Notice d'insertion paysagère du projet	Intégration des remarques du MOA	Axelle OTNU	Cathy NIVELLE-DUFOSSE	Florence BORDAS

SOMMAIRE

1 L'ENVIRONNEMENT PAYSAGER.....	4
1.1 Caractéristiques de l'entité paysagère.....	4
1.2 Caractéristiques du secteur	4
2 ORIENTATION GENERALE D'AMENAGEMENT	5
2.1 Principe général d'aménagement	5
2.2 Coupes de principes des séquences paysagères	7
2.3 Principe d'aménagement du giratoire Häagen-Dazs	7
2.4 Principe d'aménagement du giratoire Boréal	8
3 PALETTE VEGETALE.....	9

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site du projet dans son entité paysagère	4
Figure 2 : Ambiance du site du projet.....	4
Figure 3 : Principe général d'aménagement	6
Figure 4 : Coupe de principe des séquences	7
Figure 5 : Giratoire actuel	7
Figure 6 : Principe d'aménagement paysager du giratoire d'Häagen Dazs.....	8
Figure 7 : Espace planté en devanture de l'usine Häagen Dazs.....	8
Figure 8 : Principe d'aménagement paysager du giratoire Boréal.....	8
Figure 9 : Palette végétale des aménagements du projet.....	9

GLOSSAIRE

Merlon : Un merlon est un ouvrage consistant en une levée de terre ou d'enrochements destinée à réduire le bruit et/ou servir d'écran visuel.

Palette végétale : Une palette végétale, est une ou plusieurs pages qui visent à donner une idée des végétaux proposés par l'Architecte Paysagiste, au client.

Séquence paysagère : Plusieurs plans enchainés et portant sur les mêmes éléments du paysage urbain, constituent une séquence. Pour changer de séquence, une rupture est nécessaire, liée à un changement des éléments perçus ou de la façon de les percevoir (profondeur de la vision, direction du regard, etc.).

Topographie : Configuration, disposition d'un lieu.

1 L'ENVIRONNEMENT PAYSAGER

NOTA : Des plans paysagers et photomontages du projet de contournement routier de Tilloy-lès-Mofflaines ont été réalisés. Ceux-ci sont disponibles en annexe 13 du présent volume 3.

1.1 Caractéristiques de l'entité paysagère

La zone d'étude du projet de contournement de Tilloy-lès-Mofflaines fait partie du **paysage des Belvédères Artésiens et des Vaux de Scarpe et de Sensée** et plus particulièrement du **Val de Scarpe**.

Il s'agit d'un paysage de transition entre les grands plateaux artésiens et cambrésiens au sud et le Bassin minier au nord. Le Val de Scarpe est marqué par une urbanisation et une industrialisation plus importante, principalement entre Arras et Douai.



Figure 1 : Localisation du site du projet dans son entité paysagère

(Source : Notice paysagère – Verdi 02/2022)

1.2 Caractéristiques du secteur

Le secteur dans lequel s'inscrit le projet est **péri-urbain et rural**, au cœur d'un paysage ouvert de plaines agricoles. Les fronts visuels sont boisés par la présence de quelques petits bois mais aussi urbanisé par la zone commerciale de Beaurains (Boréal Parc) et le tissu urbain résidentiel de Tilloy-lès-Mofflaines.

Le Petit Bois et le Bois Poulet sont des éléments repère dans le paysage.



Figure 2 : Ambiance du site du projet

(Source : Notice paysagère – Verdi 02/2022)

2 ORIENTATION GENERALE D'AMENAGEMENT

2.1 Principe général d'aménagement

L'aménagement paysager de la déviation porte sur les accotements, un giratoire sur la zone Boréal Parc et le nouveau giratoire d'Häagen-Dazs.

Le profil de la voie est globalement au niveau du terrain naturel. Des merlons sont mis en place pour préserver la voie des habitants de Tilloy et deux ouvrages de franchissement sont créés sur les rues de Wancourt et de Neuville. Ainsi, de nombreux talus sont à végétaliser.

Les principes d'aménagement sont déclinés en **3 séquences paysagères**, définies en fonction du paysage traversé. **Les principes d'aménagement proposés s'intègrent dans un paysage semi-urbain mêlant plaines agricoles et bois.**

- Séquence 1 : Voie longeant la zone commerciale de Beaurains,
- Séquence 2 : Passage à proximité du petit Bois,
- Séquence 3 : Passage dans la plaine agricole ouverte au Sud et boisé au Nord.

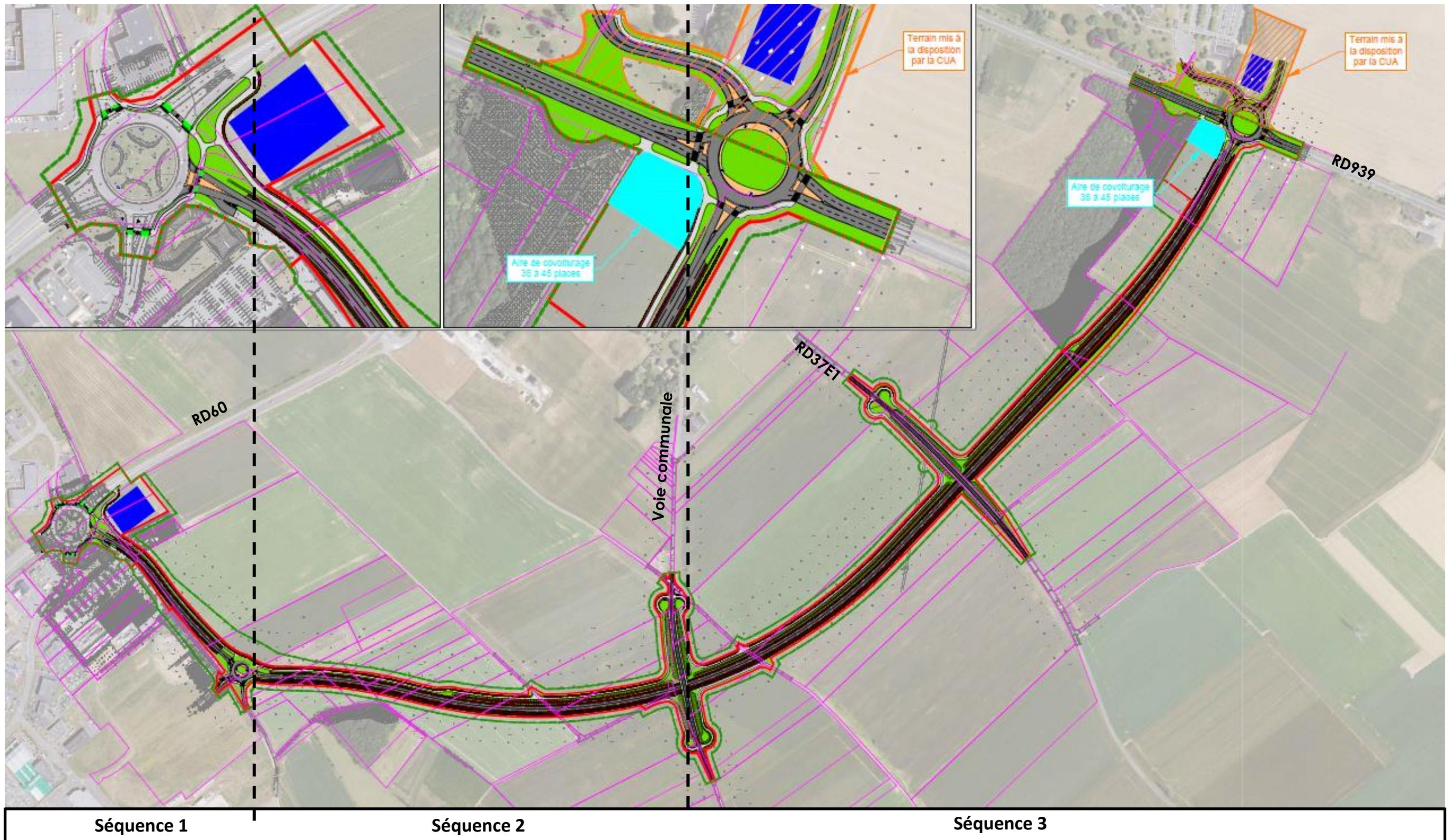
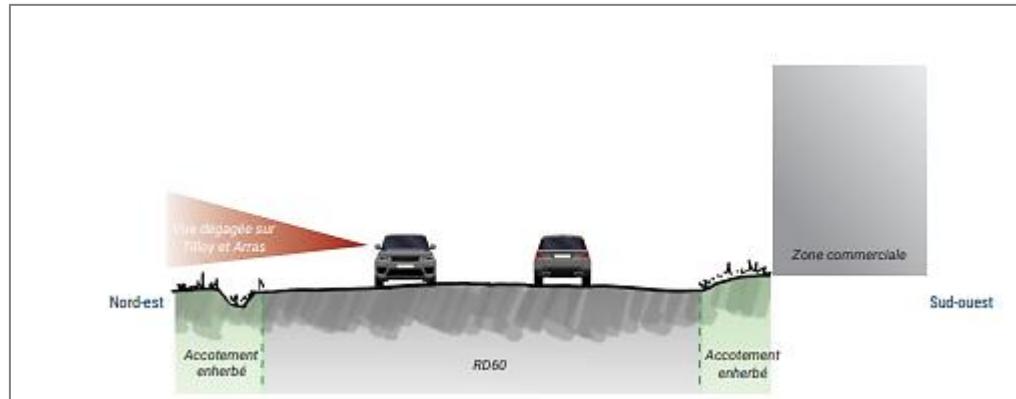


Figure 3 : Principe général d'aménagement

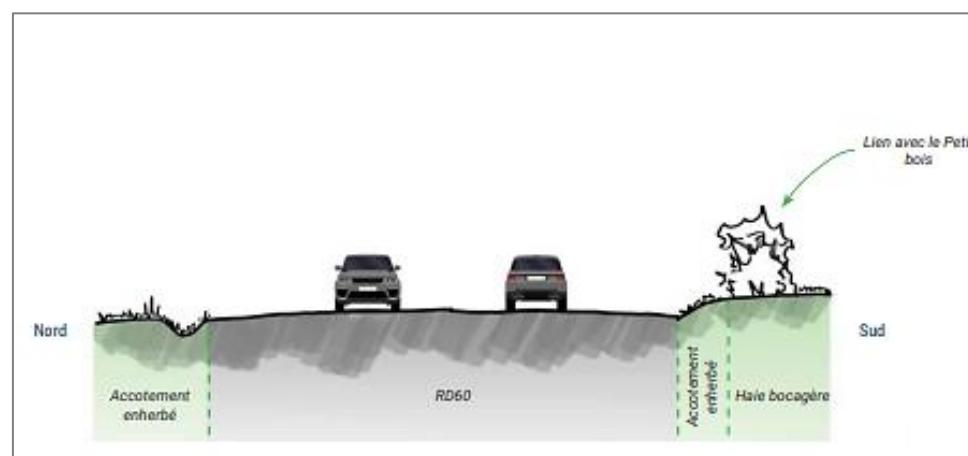
(Source : Notice paysagère – Verdi – 09/2023)

2.2 Coupes de principes des séquences paysagères

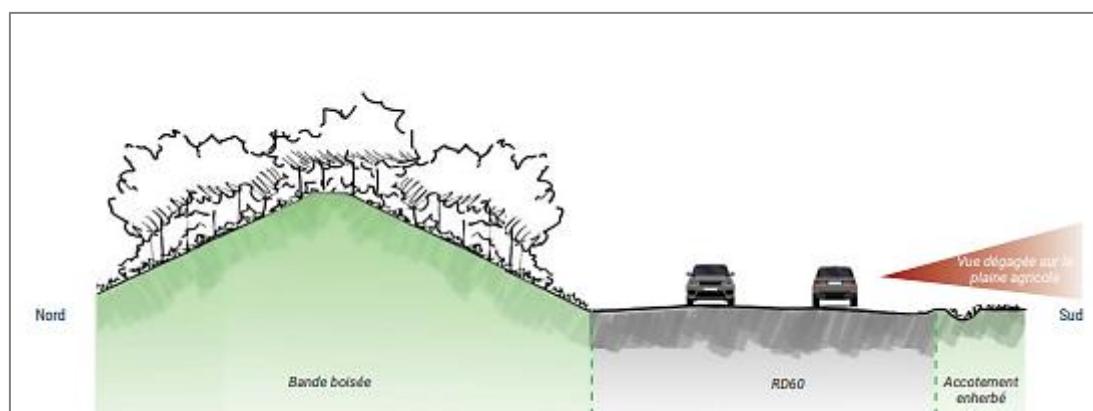
La séquence 1 longe la zone commerciale de Beaurains. Elle fait la **transition entre un paysage urbain puis agricole. Les perspectives sont ouvertes** sur Tilloy-lès-Mofflaines ainsi que sur Arras grâce à la topographie de vallée. Les accotements seront donc enherbés afin de conserver ce paysage ouvert.



La séquence 2 passe à proximité du Petit bois, élément repère dans le paysage agricole ouvert. L'accotement restera **enherbé** au Nord afin de conserver des vues ouvertes et il sera planté d'une **haie bocagère** au Sud afin de créer une lisière avec le Petit bois.



La séquence 3 traverse les plaines agricoles. Les perspectives ouvertes sur la commune de Tilloy-lès-Mofflaines et la plaine agricole sont masquées par la réalisation d'un **merlon végétalisé** (côté nord-ouest du tracé du projet).



Certaines sections ont un profil en déblai avec un talus au Sud. **Les talus sont végétalisés de bandes boisées** afin de constituer et renforcer le caractère boisé de la séquence. Au fur et à mesure que les talus diminuent, la bande boisée s'estompe également.

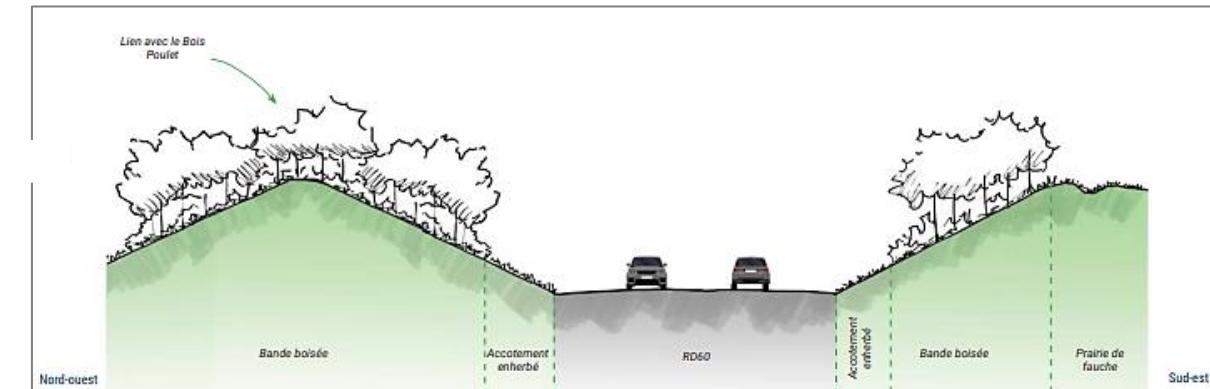


Figure 4 : Coupe de principe des séquences

(Source : Notice paysagère – Verdi – 02/2022)

2.3 Principe d'aménagement du giratoire Häagen-Dazs

Le giratoire de la RD939 consiste à **décaler le giratoire existant** afin de permettre l'accroche de la RD60. Actuellement le giratoire comporte un axe (la RD939) et un accès à l'usine Häagen Dazs. Il se situe au niveau du Bois Poulet.



Figure 5 : Giratoire actuel

(Source : Notice paysagère – Verdi – 02/2022)

Le principe d'aménagement paysager du nouveau giratoire consiste à :

- **Recréer une lisière boisée** à l'emplacement de l'ancien giratoire au niveau du Bois Poulet,
- **Continuer l'implantation d'arbres tiges** sur plaine enherbée en devanture de l'accès à l'usine Häagen Dazs,
- **Sécuriser la voie modes doux** par une haie basse taillée type Charmille,
- **Aménager le centre de l'anneau** par le rappel de la haie charmille tout en conservant les visibilités sur la route.

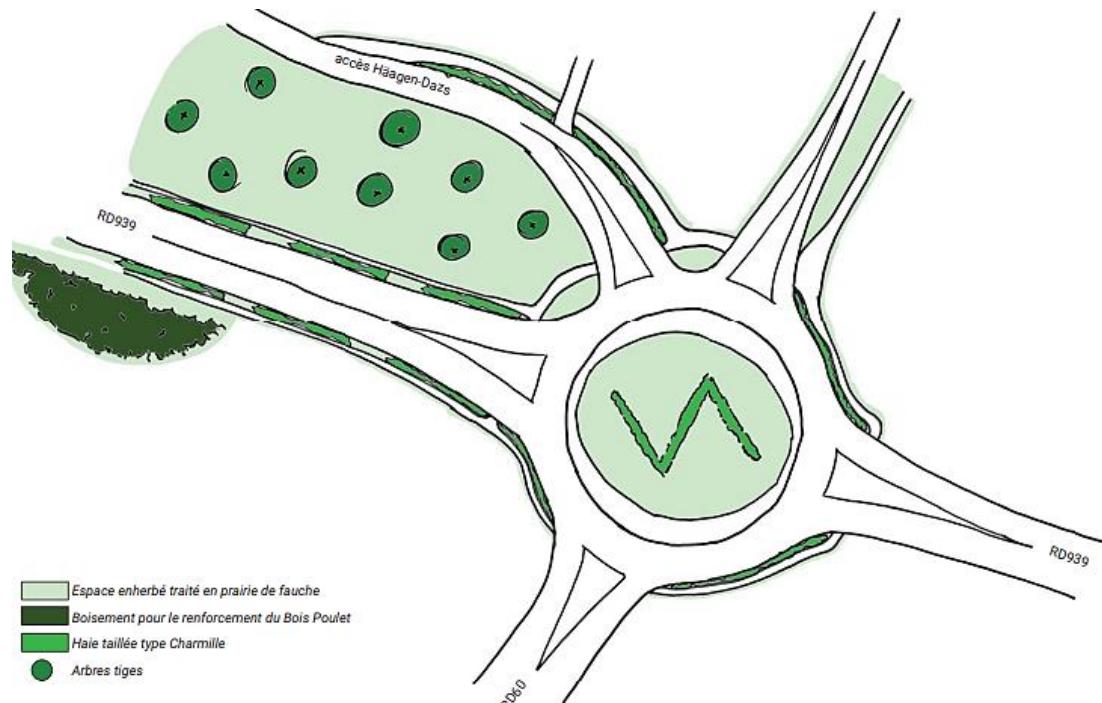


Figure 6 : Principe d'aménagement paysager du giratoire d'Häagen Dazs

(Source : Notice paysagère – Verdi – 02/2022)



Figure 7 : Espace planté en devanture de l'usine Häagen Dazs

(Source : Notice paysagère – Verdi – 02/2022)

2.4 Principe d'aménagement du giratoire Boréal

Ce nouveau giratoire dessert la zone commerciale Boréal Parc depuis la nouvelle voie de contournement.

Le principe d'aménagement paysager du giratoire reprend celui proposé sur le giratoire de la RD939 afin de créer une homogénéité dans les aménagements :

- **Recréer une lisière arbustive** au droit de la zone Boréal Parc pour une intégration des espaces,
- **Sécuriser la voie modes doux** par une haie basse taillée type charmille,
- **Aménager le centre de l'anneau** par le rappel de la haie charmille tout en conservant les visibilités sur la route.



Figure 8 : Principe d'aménagement paysager du giratoire Boréal

(Source : Notice paysagère – Verdi – 02/2022)

3 PALETTE VEGETALE

Les végétaux utilisés pour réaliser les différents aménagements paysagers du projet routier sont présentés dans la photographie ci-dessous.

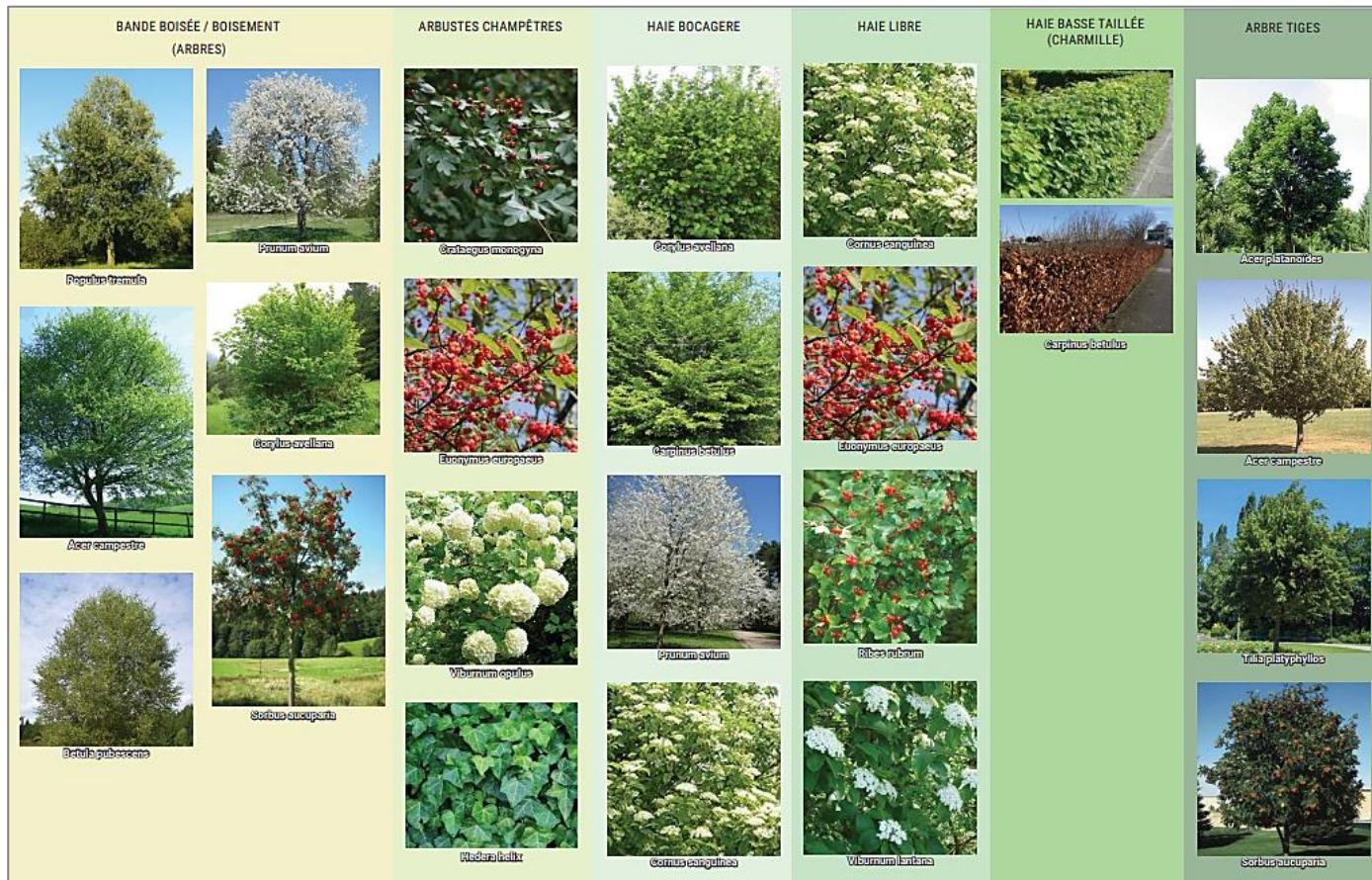


Figure 9 : Palette végétale des aménagements du projet

(Source : Notice paysagère – Verdi – 02/2022)